

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Quand la loi assouplit les règles de légitime défense

#### À Marseille

Le 4 août à 19 h, Souheil El Khalfaoui est avec un ami dans sa voiture à l'arrêt. La police reconnaît le véhicule qui aurait fui un contrôle la veille. De cette nouvelle rencontre le jeune homme ne sortira pas vivant. Pour les syndicats de police, en reculant, Souheil aurait heurté un policier légitimant le tir en plein cœur. Mais les témoignages des riverains (lire [mars-infos.org/souheil-tue-par-la-police-une-5880](http://mars-infos.org/souheil-tue-par-la-police-une-5880)) sont tout autres. Au moment du contrôle les policiers étaient très agités, «*Ils avaient la haine*». Lorsque le policier à l'arrière du véhicule s'écarte pour téléphoner, le jeune homme fait une marche arrière et touche à la jambe le policier resté à l'avant. Pour les témoins, «*La version de la légitime défense, c'est n'importe quoi. Le policier qui a tiré était complètement hors de portée du véhicule*», et celui tombé «*était très loin à ce moment, puisqu'il était devant et que la voiture partait sur l'autre rue*». Ensuite les policiers ont laissé le blessé se vider de son sang, trop occupés à interpellier le passager «*à coups de latte*». C'est une infirmière de passage qui, non sans mal, apportera les premiers soins, avant que les pompiers arrivent et constatent le décès. Le quartier est sous le choc... Le 11 août plusieurs centaines de personnes manifestaient pour l'ouverture d'une information judiciaire.

#### À Stains

Il est 1h30 du matin le lundi 16 août lorsque des policiers de la BAC procèdent à un contrôle routier. Le véhicule aurait reculé et blessé un policier : deux agents tirent avec leur arme à feu à sept reprises. Quatre balles ont atteint le conducteur et sa passagère les blessant grièvement. La vidéo d'un témoin interroge. Pourquoi avoir tiré autant de fois, en visant les personnes à bout portant et non pas les roues du véhicule pour l'immobiliser ? pourquoi ne voit-on pas de signes permettant d'identifier les policiers comme tels (pas de brassards, pas de gyrophare...) ? Les

victimes s'en sortent heureusement, mais pas sans séquelles. Samedi 21 août une marche rassemblait une centaine de personnes derrière une banderole «*Justice pour Nordine*». La famille qui se constitue partie civile, a déposé plainte pour «*tentative d'homicide volontaire*» et «*faux en écriture publique*».

#### À Rosny-sous-Bois

«*On était effrayé. Dans le bus, tout le monde s'est jeté à terre. Des enfants criaient. Une petite fille était traumatisée.*» Mardi 17 août dans l'après-midi des policiers descendus de leur moto font feu sur une voiture grise qui tente de prendre la fuite et de s'extraire de la circulation en marche arrière en renversant au passage une moto de la police. La version officielle explique que le véhicule était poursuivi depuis l'A86 à hauteur de Créteil pour un «*un refus d'obtempérer*». Les flics invoquent la légitime défense. Le conducteur s'est rendu de lui-même à l'hôpital pour une blessure au cou. Une enquête est confiée à l'IGPN.

### Le «*pouvoir contraventionnel*» de la police et la pandémie

Plusieurs associations qui ont reçu des centaines de témoignages ont pu faire apparaître le désastre causé par la multiplication exponentielle des amendes liées aux restrictions sanitaires (port du masque, couvre feu...) : des familles surendettées, des jeunes gens qui refusent de travailler ou quittent leur emploi pour ne pas voir leur paye saisie. De plus, cette répression par l'amende permet tous les arbitraires : amendes reçues sans avoir été contrôlés (les policiers ciblent un jeune dont ils connaissent le nom et l'adresse), amendes pour des lieux où la personne n'était pas, plusieurs amendes à la même heure pour des lieux différents... Et l'État a déjà prévu la suite : pour ne pas priver les flics de ce pouvoir exorbitant, il a instauré une nouvelle amende de 135 euros pour soi-disant sanctionner les «*guetteurs*» : «*C'est dramatique pour ces jeunes parce que guetteur c'est juste traîner dans la rue*» a déclaré Alice Achache, avocate bénévole auprès de la permanence juridique d'une association de Belleville à Paris.

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°199 du 20 Septembre 2021

Recevoir ce bulletin par Internet : [contact@resistons.lautre.net](mailto:contact@resistons.lautre.net). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## Les contrôleurs qui ne sont pas contrôlés

Bonne nouvelle pour les riches : l'épidémie de Covid a ouvert l'opportunité extraordinaire de développer des nouvelles formes d'oppression et de contrôle de la population...et, en passant, d'ouvrir de nouvelles mines de profit.

Privation de salaires, licenciements à terme, harcèlements dans la vie quotidienne, des récalcitrants qualifiés d'«*égoïstes*» par le Grand Virologue Macron.

Dans ces conditions le «*Pass Sanitaire*» n'a de «*sanitaire*» que le nom. Il n'a rien à voir avec la lutte contre le virus, il est simplement une nouvelle arme policière. La preuve : les patrons, eux-mêmes contrôleurs du Pass ne sont pas contrôlés et les «*forces de l'ordre*» en sont exemptées, pourtant elles ont bien le pouvoir de mettre les PV.

Le développement des technologies, avec entre autres le QR code, et la

massification des smartphones, a permis une généralisation du contrôle de la population et ce, sans que l'Etat ait à déployer des moyens logistiques et humains difficiles à réunir. Ce contrôle et fichage est, pour le moment, majoritairement accepté car enrobé du vernis de la soi-disant utilité sanitaire.

L'idée de Macron semble être de prolonger l'état d'urgence sanitaire au-delà du 15 novembre en maintenant le climat de confusion, crainte et interdictions. En tous cas, la méthode Pass/QR code/PV est rodée.

L'unique objectif dans son viseur c'est sa réélection l'année prochaine.

Pas d'illusion ! Après son galop d'essai le «*Pass Sanitaire*» continuera sous une nouvelle forme encore plus vicieuse et il survivra au Covid.

Serons-nous alors tous du bétail numérisé ?

## ➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Vérité pour Amadou Koumé!

Dans la nuit du 5 au 6 mars, Amadou Koumé était interpellé à Paris, il est mort entre les mains de la police (voir RE141). Après un premier classement sans suite la combat tenace de la famille pour la vérité a permis la réouverture des investigations en juin 2016 et depuis à la mise en examen des policiers. Le parquet de Paris a requis un procès en correctionnelle pour « homicide involontaire » contre trois agents. « Une fois amené au sol, face contre terre, mains entravées dans le dos et membres inférieurs tenus par des serre-flex, Amadou Koumé ne présentait plus aucun danger pour autrui. C'est donc par manque de discernement qu'il a été maintenu en position de décubitus [ou plaquage] ventral durant six minutes et trente secondes, sans le moindre contrôle de son intégrité », dixit le parquet.

### Enfer des CRA

Le plus grand centre de rétention de France, au Mesnil Amelot en est un exemple frappant : les conditions de vies y sont intenable pour les retenus et ils le manifestent avec force (incendie en janvier, grèves de la faim en mars et en juin). Dans la nuit du 28 juillet, une récolte bien coordonnée entre les différents bâtiments a permis à trois d'entre eux de s'évader. Pour les autres, la répression a été brutale et immédiate : gaz, grenades et tabassage par les agents de la PAF et les renforts (BAC et CRS) dépêchés sur place. Le lendemain, beaucoup ont été mis à l'isolement ou déplacés dans d'autres centres. Aussi, les résistances individuelles ne cessent pas, comme le refus de test PCR qui empêche matériellement l'expulsion. Mais l'Etat a trouvé une parade : le refus de test est désormais punissable de 3 ans de prison. Tout cet arsenal policier et judiciaire fait de la vie de ces personnes un enfer : le passage du CRA à la prison, puis de la prison au CRA (il est commun que les prisonniers reçoivent une OQTF à leur sortie de prison, le plus souvent le week-end ce qui empêche de déposer un recours dans un délai de 48 h) devient systématique et peut durer des mois voire des années.

### Un prof militant muté d'office par Blanquer

La répression de tout ce qui bouge continue dans l'éducation nationale (voir notamment RE 197) : c'est cette fois au tour d'Edouard Descottes professeur d'hist-géo de 57 ans, en poste depuis 20 ans au lycée Jean Macé de Rennes. Une enquête a été lancée contre lui suite à la dénonciation calomnieuse d'un parent d'élève lors de l'émission « Le téléphone sonne » sur France Inter : « le prof d'HG de 1ère STMG du lycée J. Macé a incité ses élèves à faire grève ! ». Les autorités macronistes ont vu là une bonne occasion de se débarrasser d'un solide opposant à la réforme du lycée et d'un soutien aux élèves sans-papiers. Passant outre l'avis de la commission disciplinaire réunie en juillet qui, devant un dossier vide, n'a prononcé aucune sanction, le ministre a décidé de le muter d'office dès la rentrée. Sous le choc, ses collègues ont constitué un comité de soutien et se sont mis en grève.

### Gratuité SNCF...

Un nouveau privilège pour la police et nouvelle menace pour les acquis des cheminots ! On le savait, les syndicats de police font la loi au gouvernement et à l'Elysée. Alliance, UNSA police, et d'autres avaient fait de l'obtention de la gratuité des transports, la condition de leur participation au Beauvau de la Sécurité : c'est gagné, gratuité SNCF à partir de 2022 pour les trajets domicile-travail, et à partir de 2023 pour les déplacements non professionnels, si l'agent est armé et se signale au chef de train ! Le cadeau « justifié » par la participation des voyageurs policiers à la sécurisation des trains. Le Syndicat des Commissaires de la PN s'inquiète de ces éventuels « usages d'armes en milieu clos » par des agents en dehors de toute mission. Au moment même où Darmanin signait l'accord Police-SNCF, le ministre des Transports annonçait l'ouverture de discussions pour « réduire le périmètre » des réductions tarifaires accordées par la SNCF aux cheminots. Un transfert d'avantages au profit d'une police choyée, achetée, comme une milice.

### Que s'est-il passé au Tarterêts ?

Le 2 septembre, un jeune homme circule sur une moto-cross sans casque. Sous prétexte de lutte contre les rodéos urbains, des policiers qui l'ont reconnu se rendent en bas de chez lui pour l'y interpellé. Le jeune homme appelle à l'aide, son frère qui vient à sa rescousse est plaqué violemment au sol. Leur mère sort alors de l'immeuble et s'approche des policiers, l'un d'eux se retourne et la gaze à bout portant. La scène a été filmée et la vidéo circule massivement sur les réseaux. Cinq nuits d'affrontements avec la police s'ensuivent. Des mamans s'organisent dans une sorte de collectif qu'elles ont appelé les « Gilets roses ». Le 8 septembre, un fourgon de police qui patrouille seul à l'entrée de la cité et attaqué à coups de pétards par un groupe d'habitants masqués sortis d'un buisson : le fourgon est contraint à fuir. La scène est là encore filmée : on se croirait dans un western du point de vue des indiens ! La joie est vive mais fugace : une heure plus tard, une compagnie de CRS débarque et « gaze tout le parc alors qu'il n'y avait plus aucun jeune, juste des mamans » d'après un témoin. Alors cow-boy ou indien ?

### Le Taser a mouchardé

Le 29 janvier 2021 à Corneilles-en-Parisis, un jeune homme discute avec des amis dans le hall d'un immeuble. Lorsque la police arrive pour les contrôler il tente de prendre la fuite. Les policiers le rattrapent, fouillent son téléphone et y découvrent une photo, qui circulait alors sur les réseaux sociaux, d'un policier de la BAC d'Argenteuil maquillé, habillé en short en cuir et bas résille. C'est alors que les flics se déchaînent avant de repartir. « J'ai déjà pris des claques par des policiers. Là, c'était autre chose. C'était des coups de Taser, des coups de poing pendant 40 minutes. J'ai vraiment cru que j'allais mourir cette fois-ci. Je leur ai dit d'arrêter, je tremblais et je tombais. Ils ont insulté ma mère de chienne, ils ont dit qu'ils voulaient attraper ma copine et la violer. » Depuis le jeune homme a déposé plainte. Les policiers bien sur nient en bloc, mais l'examen du Taser révélera avoir été déclenché près de 30 fois en dix

minutes. Enfin pendant l'enquête un des policiers craque et confirme la version du jeune homme. Depuis trois policiers d'Argenteuil ont été mis en examen...

### Contre le contrôle au faciès, un procédure judiciaire inédite

Il s'agit de l'Action de groupe, introduite dans la loi française en 2016 et inspirée de la « class action » américaine. 3 ONG internationales et 3 associations de quartier d'idf ont lancé une telle action en janvier pour demander à l'État « d'engager des réformes structurelles et des mesures concrètes afin de mettre un terme aux pratiques policières discriminatoires ». La date limite de réponse ayant été dépassée, elles ont saisi le Conseil d'Etat. D'après l'avocat en charge de cette action, une chose est sûre : cette fois l'État va devoir répondre et cette réponse va l'engager. À suivre ?

### Ces drones qui nous surveillent

Si la pratique existe déjà, elle est jusqu'à présent, hors la loi. Après déjà plusieurs interdictions émanant notamment du Conseil d'Etat, l'article encadrant l'usage des drones introduit dans le projet de loi dite « de sécurité globale » a été retoqué. Alors, en catimini, l'article sur les drones revient dans le nouveau projet de loi fourre tout sur la responsabilité pénale et la sécurité intérieure présenté le lundi 19 juillet en Conseil des ministres. Lire <https://www.laquadrature.net/2021/09/14/les-drones-reviennent-nous-aussi/>

### «Un mél est une carte postale»...

avait l'habitude de répéter un vieux de la vieille à ses camarades incrédules. Elle peut être lu par le facteur, par le concierge, par le voisin... Donc il faut bien mesurer ce que l'on y raconte. La livraison à la justice française des données des militants écologistes par Protonmail, le réseau réputé le plus sécurisé, prouve la nécessité d'engager une réflexion sérieuse quant à la façon d'utiliser l'internet dans nos luttes. À lire <https://reporterre.net/Repute-sur-Protonmail-a-livre-a-la-police-des-informations-sur-des-militants-climat>